



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 038-213803547-20260310-260308BUSAGE-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mars 2026

2026-03-08

L'an deux mille vingt-six et le mardi dix mars à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,
Conseillers,

Absent excusé et représenté : Maryline Rivollet (Représentée par Estelle Milani)

Absents non excusés et non représentés : Léa Mollier

Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

Date de la convocation : 04/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

• **Objet : DELIBERATION travaux busage Route de la mairie.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux de busage Route de la Mairie, afin d'améliorer l'écoulement des eaux et de sécuriser la voirie.

À cet effet, deux devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées :

- Entreprise REVALTECH : devis d'un montant de 9 483€ HT, soit 11 379.60 TTC (Paragraphes 1 et 2 du devis);
- Entreprise CHRISTOLOMME : devis d'un montant de 13 565€ HT, soit 16 278 € TTC.

Après présentation et étude des propositions,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de retenir le devis de l'entreprise REVALTECH pour un montant de 9 483€ HT, soit 11 379.60 TTC (Paragraphes 1 et 2 du devis);
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER

A St Albin de Vaulserre,
Le 10 mars 2026
Le Maire,
Cédric Milani



Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 038-213803547-20260310-260308BUSAGE-DE